



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/38/829  
S/16687  
2 août 1984  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Trente-huitième session  
Point 41 de l'ordre du jour  
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SECURITE  
Trente-neuvième année

Lettre datée du 31 juillet 1984, adressée au Secrétaire général  
par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

Le 20 juillet 1984, date qui marquait le dixième anniversaire de l'invasion de Chypre par la Turquie, des cérémonies commémoratives se sont tenues dans les territoires libres de la République de Chypre. Les drapeaux ont été mis en berne et les cloches des églises ont sonné le glas, tandis que les habitants de Chypre se souvenaient leurs morts et leurs disparus, tout comme le foyer et les biens que les forces d'invasion turques les avaient obligés à abandonner.

Dans les territoires occupés de la République de Chypre, les Turcs, qui occupent nos foyers et nos terres, ont célébré ce même funeste anniversaire en organisant des cérémonies de remise de décorations ainsi que des défilés et des manoeuvres militaires, notamment la reconstitution de l'invasion. Des avions militaires turcs ont notamment participé à ces cérémonies, qui sont l'illustration de l'arrogance et de l'esprit de provocation turcs, et des troupes aéroportées ont en outre été larguées sur les lieux mêmes où s'était produite la brutale invasion turque de l'été 1974. De nombreux responsables turcs, ayant à leur tête le général en retraite Nurettin Ersin, de l'armée turque, qui est également membre du Conseil présidentiel turc et représentait le président Evren ont assisté à ces manoeuvres et cérémonies.

Dans l'histoire des nations, on ne trouve que peu d'exemples d'un crime aussi effroyable que celui de 1974 qui ait été célébré par des festivités éhontées alors que les victimes de l'agression continuaient à souffrir de ses conséquences tragiques : affres de l'expulsion et du déracinement, mort, détresse et angoisse pour les personnes portées disparues

Alors qu'au cours de ces 10 dernières années, la communauté internationale a adopté de nombreuses résolutions condamnant l'invasion turque, l'occupation militaire et toutes les manées séparatistes et sécessionnistes de la Turquie ayant suivi l'agression perpétrée contre la République de Chypre et l'ensemble de son

A/38/829

S/16687

Français

Page 2

peuple, la Turquie, doublant ses torts d'une avance, commémore impudemment ces crimes et procède sans vergogne à leur reconstitution, manifestant une fois de plus son profond mépris de l'opinion mondiale et de l'ordre juridique international.

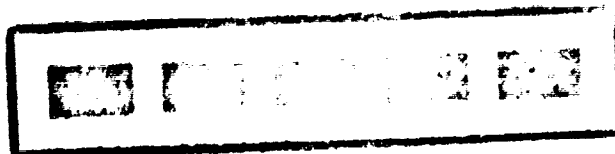
D'ordre de mon gouvernement, je m'adresse à vous, et par votre entremise à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, pour protester contre les provocations turques susmentionnées qui sont sans précédent.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale au titre du point 41 de l'ordre du jour et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de Chypre  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Constantine MOUSHOUTAS



/...